



Formation et séminaire

Par **Cha17**, le **27/02/2020** à **21:35**

Bonjour,
Je suis coiffeuse, 2 ou 3 fois dans l'année on nous fait venir le lundi (jour de repos, le salon est fermé) pour des formation qui ne sont ni payées ni récupérées. J'ai assisté à 2 séminaires qui étaient sur le dimanche et lundi. Pareil, c'était des jours de repos.
Est-ce que je peux demander des indemnités étant donné que je demande une rupture et que ma patronne m'a clairement dit que : de toute façon, elle ne veux pas me garder car elle souhaite refaire une équipe.
Merci.

Par **morobar**, le **28/02/2020** à **11:20**

Bonjour,
* vous ne voulez pas rester
* l'employeur ne veut pas vous garder.
Donc tout va bien, une simple rupture conventionnelle devrait contenter tout le monde.
Vous évoquerez à ce moment le paiement des journées de formation organisée par l'employeur.
Mais c'est une source de controverse.